



**DELIBERATION N° 21/097 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT D'INFORMATION RELATIF À LA MISE
EN ŒUVRE DU NOUVEAU CADRE DU PATRIMOINE**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU D'INFURMAZIONI NANTU À A MISSA
IN OPARA DI U QUATRU NOVU PÀ U PATRIMONIU**

SEANCE DU 20 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 mai 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Marcel CESARI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI,

Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Titre VII,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour le patrimoine,
- VU** la délibération n° 18/392 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 approuvant le règlement des aides pour le patrimoine, réglementu d'aiuti per u patrimoniu,
- VU** la délibération n° 20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et des musées de Corse,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2021-34 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 18 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (57) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport d'information relatif à la mise en œuvre du nouveau cadre du patrimoine, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 20 mai 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 20 ET 21 MAI 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU D'INFURMAZIONI NANTU À A MISSA IN OPARA
DI U QUATRU NOVU PÀ U PATRIMONIU

RAPPORT D'INFORMATION RELATIF À LA MISE EN
ŒUVRE DU NOUVEAU CADRE DU PATRIMOINE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En septembre 2017, l'Assemblée de Corse adoptait à l'unanimité le nouveau cadre du patrimoine, puis l'année suivante, le règlement d'aide afférent. Considérant le patrimoine comme la marque de la permanence d'un peuple sur sa terre, il nous apparaissait alors indispensable d'en réformer l'approche afin d'améliorer tout à la fois son étude, sa conservation et sa mise en valeur.

Quatre années après son adoption, il convient aujourd'hui d'apporter les éléments contextuels et actualisés de la mise en œuvre de ce nouveau cadre du patrimoine car les implications en terme strictement culturels, mais aussi économiques sont particulièrement importantes.

Il s'est agi d'engager une profonde restructuration de l'approche globale de cette problématique, et ce à tous les niveaux, à commencer par l'organisation interne de nos services.

Il est important de rappeler le contexte, afin de bien préciser les évènements de ces dernières années. Un trimestre après la validation de ce document nous entrons dans une phase d'évolution institutionnelle majeure avec la création de la Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018. Cela a entraîné dans le domaine du patrimoine, de profonds changements d'organisation dans son fonctionnement et une harmonisation des pratiques. Pour le patrimoine, cette évolution est très positive, avec la fusion de toute la chaîne opératoire de ce secteur. Ainsi, le regroupement des archives, de l'archéologie, des sites et de l'inventaire dans une même direction, a permis de rassembler toute la recherche au profit de la connaissance de notre passé. C'est essentiel pour la conservation et la restauration, mais aussi pour la mise en valeur de notre patrimoine.

La crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an est l'autre élément majeur qui a contraint la Collectivité à avancer sur une stratégie numérique, accéléré les chantiers sur nos collections ou encore développer d'autres actions comme pour les musées des opérations hors les murs, des conventions avec des collèges et lycées et les guides-conférenciers, des communications sur les réseaux sociaux.

Un nouvel organigramme de la direction du patrimoine en phase avec ses missions

Les transferts successifs de compétences suivis par la création de la Collectivité unique supposaient l'intégration d'agents provenant notamment des musées départementaux et des archives. Une vaste réorganisation de l'organigramme de la direction du Patrimoine était donc nécessaire afin de mener à bien une politique

ambitieuse en ce domaine.

Ainsi, à ce jour la direction du Patrimoine se compose de 3 directions adjointes :

- La direction adjointe action patrimoine qui exerce ses missions par le biais de différents services : inventaire, conservation-restauration de l'architecture, conservation-restauration du patrimoine mobilier, mise en valeur du patrimoine, aide au patrimoine et aux musées.
- La direction adjointe des sites archéologiques et des musées qui s'appuie sur des services répartis sur tout le territoire : sites archéologiques, Musée de la Corse, Musée de Merusaglia - Strada Paolina, Musée d'Aleria Jérôme Carcopino, Musée de l'Alta Rocca, Musée de l'archéologie de la Corse à Sartè.
- La direction adjointe aux archives de Corse qui dispose pour sa part de deux services : celui du Cismonte en charge de la médiation et des expositions pour les archives de Bastia et le service du Pumonte en charge de la collecte et de la numérisation pour les archives d'Aiacciu.

La direction du patrimoine dispose également d'un pôle programmes européens et mécénat qui permet de solliciter des concours financiers extérieurs aux seules ressources de notre collectivité.

Cette réorganisation en profondeur de la direction du patrimoine a été menée à bien. A titre indicatif, le secteur du patrimoine au sein de la Collectivité Territoriale de Corse en 2017 représentait environ 70 agents contre près de 190 à ce jour au sein de la Collectivité de Corse.

Cette organisation a permis de rendre plus efficiente notre action patrimoniale comme en témoigne les nombreux projets réalisés au cours de la période 2017-2021.

Un bilan riche en réalisations qui redynamise l'action patrimoniale

I. La Direction adjointe action patrimoine

I.1 Le service de l'inventaire assure un travail de recherche et d'enquêtes-terrain selon une méthodologie éprouvée. Les dernières actions ont porté sur les territoires de la Balagne et de la commune d'Aiacciu, parallèlement à des missions de documentation (dépouillement de fonds d'archives publics ou privés). Le service assure également une couverture photographique des éléments patrimoniaux, notamment aérienne (drone). Ces travaux permettent la constitution de bases de données territoriales, versées sur le site du ministère de la Culture et ainsi consultables par le grand public. La mission du service porte aussi sur le patrimoine culturel immatériel. Ce service dispose d'un fonds documentaire important (centralisation des données) et gère une bibliothèque comportant plus de deux mille titres.

Des missions transversales ont été menées avec le service de la Valorisation, pour divers projets comme les expositions et les conférences (Journées du Patrimoine, colloque sur les fresques de Corse...), des publications (fresques de Corse et métallurgie du fer), ou la valorisation des tours littorales et l'étude du train du patrimoine. Il en est de même avec le pôle mécénat, le Centre de Conservation-Restauration du Patrimoine Mobilier Corse, (pour des missions sur le terrain auprès

des communes), ou avec nos musées (dans le cadre d'expositions temporaires).

I.2 Lors de l'adoption du nouveau cadre du patrimoine en 2017, le Service Conservation-Restauration portait au-delà du patrimoine immobilier, d'une part la « responsabilité » du patrimoine mobilier de Corse en MO directe et sa déclinaison en terme de soutien financier auprès des communes et des associations, et d'autre part, gérait le CCRPMC et ses missions de restauration-conservation.

Afin d'assurer au mieux ces missions essentielles, deux services spécifiques ont été créés lors du nouvel organigramme postérieur à la création de la collectivité unique, le CCRPMC pour la gestion du mobilier et le service « Aide au patrimoine et musées » pour la gestion des financements octroyés et une assistance d'ingénierie technique, scientifique et administrative.

Cela a permis au service de se recentrer sur ses missions de restauration sur les programmes phares retenus de la direction du patrimoine en matière de maîtrise d'ouvrage, notamment.

Auxquels se sont ajoutés deux projets importants avec le château de la Punta et la Citadelle de Corti (retenus au titre du PEI 4).

Fin 2020, deux tours étaient achevées ou en voie d'achèvement, la tour de Mionu sur la commune de Santa Maria di Lota et la tour d'Albu sur la commune d'Ogliastro. Les deux tours bénéficient d'une mise en valeur et d'une mise à disposition auprès des communes concernées pour une mise en visite.

Les tours de Fautea et de Nonza sont en phase d'étude et de programmation avec un démarrage prévisionnel des travaux en 2022.

Concernant la cathédrale d'Aiacciu, un diagnostic sur l'état sanitaire de la cathédrale va être lancé en 2021, des actions de mise en valeur ont débuté (publications, visite virtuelle...) ainsi que la restauration de l'orgue, de la sculpture dite la Madunuccia, des luminaires, du système électrique, de l'orgue et la mise en sécurité du Delacroix.

Enfin, concernant le site Montlaur à Bunifaziu, la chapelle Sainte-Marie Madeleine a été restaurée, aménagée et mise à la disposition des confréries, l'escalier du Roy d'Aragon a fait l'objet de travaux de mise en sécurité, les travaux de restauration de la toiture de la caserne génoise vont commencer au dernier trimestre 2021, ainsi que des études sur le puits Saint Barthélemy (sécurisation et circuit intégré à l'escalier du Roy d'Aragon).

I.3 Après l'achèvement des travaux et le recrutement du responsable, inauguré en février 2018, le Centre de Conservation-Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse (CCRPMC) situé à Calvi a mis en œuvre ses différentes missions.

Le CCRPMC accompagne les collectivités et les professionnels dans la sauvegarde du patrimoine mobilier, en tant que référent territorial des problématiques de conservation des œuvres d'art. Sur le terrain, ses agents réalisent des diagnostics et préconisations dans le but de prévenir la dégradation des œuvres. Ils sont au contact des usagers pour diffuser les bonnes pratiques de maintenance et anticiper les risques de dégradation ou de perte. A ce jour, 73 édifices de l'île ont fait l'objet d'une mission du CCRPMC pour la conservation de leurs œuvres.

Au sein du Fort Charlet, les agents du CCRPMC accueillent par convention, les objets d'art en conservation d'urgence (désinsectisation, stabilisation climatique, dépoussiérage, conditionnement), pour l'étude (dossier photographique, constat d'état, cahier des charges) et la restauration. L'établissement accueille les professionnels de la conservation-restauration et met à disposition un logement et ses ateliers équipés pour la restauration des peintures, sculptures, orfèvrerie et textiles. Ainsi, depuis 2018, les ateliers du CCRPMC ont traité 378 objets, en conservation-restauration.

Le CCRPMC développe également ses missions autour de la recherche, la formation et la sensibilisation des publics sur le thème de la conservation-restauration des œuvres d'art.

L'établissement propose des rencontres avec les publics afin de questionner sur les enjeux de la préservation de notre héritage commun. Chaque année, une nouvelle exposition-coup de projecteur sur le patrimoine insulaire est présentée : « Les trésors des églises corses - 2017 », « Du fort au centre, l'histoire d'un lieu - 2018 », « La collection Fesch de Corti - 2019-2020 », « Mes mains s'en souviennent, le Christ gisant de Santa Reparata - 2020-2021 ». Le projet de résidence d'artiste intensifie l'approche conceptuelle de nos pratiques en conservation du patrimoine, à travers des propositions artistiques contemporaines. Les conférences offrent un espace d'échanges sur les questions relatives à l'histoire de l'art et à la conservation-restauration. Le centre propose, sur réservation et à l'occasion de journées portes-ouvertes, des visites guidées de l'établissement, afin de préciser aux collaborateurs et au grand public, la nature des missions du service. Depuis 2020, le Centre de conservation est également intégré aux circuits de l'association des guides de Balagne, en tant que structure scientifique et culturelle. La médiation du CCRPMC crée et anime des ateliers pédagogiques bilingues spécifiques à la conservation-restauration, à l'attention des scolaires du primaire et du collège.

Pour finir, le CCRPMC accueille des stagiaires de niveau universitaire désireux d'acquérir une expérience dans les métiers du patrimoine. Depuis son ouverture, 3098 personnes (dont scolaires) ont visité le site et son espace d'exposition.

La collectivité de Corse, à travers le CCRPMC, offre un outil ambitieux et moderne qui accompagnera à long terme l'évolution des pratiques, de la commande et de l'économie de la conservation-restauration. L'objectif étant de mener une politique d'anticipation afin de préserver au mieux l'authenticité du patrimoine que nous resituerons aux générations futures.

I.4 Le Service de la valorisation a pour mission de sensibiliser, faire connaître et transmettre au plus grand nombre le patrimoine culturel matériel et immatériel de l'île.

Il s'agit de restituer des connaissances sur l'histoire, l'histoire de l'art, l'anthropologie, les techniques de construction et de création utilisées au fil des siècles, acquises tant au sein des services que par nos partenaires locaux et internationaux (musées, spécialistes et chercheurs...).

Service charnière au sein de la direction, il suscite des projets et répond aux besoins des autres services, le travail en transversalité est le quotidien de ses agents. Il a ainsi participé aux grands chantiers de la direction à savoir :

- le chantier des chapelles à fresques en organisant un colloque international ayant fait date dans la connaissance des fresques de Corse, en éditant ses actes, en débutant une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une valorisation de ces édifices en partenariat avec les propriétaires de ces derniers et la création d'un documentaire sur la restauration de la dernière chapelle;
- les tours littorales en réalisant la mise en valeur des deux tours restaurées dans le cadre du programme européen Gritaccess : Mionu et Albu et en travaillant à des conventions de transfert de gestion auprès des communes ;
- au label patrimoine de Corse avec une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de cette stratégie patrimoniale forte ;
- à la connaissance du patrimoine industriel par le biais de la publication sur la métallurgie du fer.
- La réalisation de quatre visites virtuelles en 360° sur les sites suivants (château de la Punta, Strada Paolina, site archéologique de Cauria et Palazzu Stoppielle) en cours de réalisation.
- Le travail pour la mise en place de dispositifs de réalité augmentée.

Il a, durant ces années, été très actif lors des événements européens et internationaux que sont les rendez-vous aux jardins ou les journées de l'archéologie et celles du patrimoine.

Il a également développé la diffusion du patrimoine par le biais du numérique via les réseaux sociaux notamment durant l'année 2020, la création d'une application (jardins), la définition d'une stratégie numérique pour l'ensemble de la direction.

Au niveau du travail entamé avec les scolaires, un Petit Quotidien dédié au site d'Aleria a été édité, des actions sur les sites archéologiques ont été portées vis-à-vis de ce public spécifique, des concours photos ont également été initiés et une médiatrice a été recrutée.

Enfin, un travail auprès des territoires, par le biais de subventions mais également d'accompagnement a été mené, nous citerons le travail réalisé en partenariat avec la DRAC et la ville de Bunifaziu pour l'obtention du label Ville et pays d'art et d'histoire mais également avec les communautés de communes de Casinca-Castagniccia et de l'Ile-Rousse-Balagne pour le portage de leur candidature créant des dynamiques d'actions collectives et porteuses de sens sur les territoires.

I.5 Le service aide au patrimoine et aux musées assure le contrôle et la gestion administrative des dossiers d'aide aux tiers (Communes, Associations, Privés) instruits par la Direction du Patrimoine.

Il est la porte d'entrée de la direction pour toute démarche de restauration-conservation de patrimoine immobilier ou mobilier, protégé au titre des monuments historiques (classé/inscrit) ou non protégé, mais également tout projet de mise en valeur patrimoniale, de recherches archéologiques, de mission inventaire ou restauration d'archives. Il a pour but de répondre à la nécessité d'accompagner les démarches de valorisation patrimoniale qui se multiplient et ne reçoivent pas toujours le soutien technique nécessaire à leur bon développement, de soutenir les projets d'un point de vue administratif et financier mais également en terme d'ingénierie scientifique et culturelle, en collaboration avec les services référents de la direction du patrimoine.

Pour information, au titre de l'année 2020, le montant total des subventions affectées en investissement est de **4 780 335,42 €** (dont 4 165 685,95 € de subventions immobilières, le reste en subventions mobilières, subventions archéologie, subventions valorisation du patrimoine (musées, communes et associations)).

Le montant total des subventions affectées en fonctionnement est de **453 855,67 €** (dont 419 855,67 € en subventions valorisation du patrimoine (musées, communes et associations) et 34 000 € en subventions inventaire).

Au-delà de ces actions réalisées ou engagées, la direction adjointe se projette dans le cadre de nouvelles perspectives à moyen et long terme (5 à 10 ans) sur une programmation transversale en mode projets pilotés par un chef de projet, voire un chargé de mission dédié à l'instar du projet Citadella XXI à Corti.

Dans cette optique les perspectives en matière de Maîtrise d'ouvrage directe sont :

- Citadelle de Corti, mise en œuvre du schéma directeur intégrant les tranches programmées (Padoue, édifices à l'intérieur de la citadelle, aménagements...)
- Programme Montlaur à Bunifaziu - Circuit Escalier et Puits Saint Barthélémy, restauration des 2 casernes (génoise et française) dans l'optique d'une revitalisation du site. Ce programme très ambitieux, transversal et à fort enjeu, tant en intra qu'en partenariats extérieurs va nécessiter l'ouverture d'un poste de chargé de mission dédié.
- Poursuite du programme de restauration des tours littorales propriété de la CdC associé à un programme de mise en valeur en partenariat avec les communes d'implantation des tours et le conservatoire du littoral
- Création d'un train du patrimoine, projet global qui intègre la restauration de locomotives d'époque (résurrection du trinichellu) avec la mise en circulation du train vers Corti, depuis Aiacciu et Bastia, à moyen terme et la réhabilitation de quelques haltes ferroviaires (mini centres d'interprétation, points de départ vers des sentiers du patrimoine...)
Programme à la fois éducatif, à destination des scolaires en période hivernale en partenariat avec le rectorat et l'Università di Corti (découverte de la flore et de la faune corse, histoire de la Corse au travers les territoires traversés...) et tourisme culturel l'été avec un partenariat avec les guides conférenciers et les services du patrimoine
- Création d'un label patrimoine corse destiné à reconnaître des édifices associés à du mobilier et des savoir-faire, et donner une cohérence globale à notre patrimoine

Il s'agit là des axes forts de développement parallèlement aux missions plus courantes de la DAAP qui poursuivra ses actions en matière d'inventaire, de mise en valeur et d'assistance technique et financière aux communes et associations notamment.

Néanmoins, la mise en œuvre de cette programmation dynamique et ambitieuse ne pourra être réalisée que si les moyens adéquats sont apportés, au niveau financier, mais aussi humains.

II. La Direction adjointe des Sites Archéologiques et des Musées

II.1 Le service archéologie, sites et centres de conservation et d'étude assure l'étude,

la conservation et la valorisation des sites archéologiques appartenant à la Collectivité de Corse.

Au cours de ces trois dernières années, ses compétences se sont étendues en intégrant les CCE de Sartè et d'Aleria lesquels, ont pour mission la conservation pérenne et l'étude des biens archéologiques mobiliers provenant des sites de Corse.

Les sites archéologiques sont entrés dans une phase de projets qui s'est particulièrement concrétisée pour le site archéologique d'Aleria lequel, intègre maintenant un ensemble archéologique et patrimonial, composé du musée d'archéologie, des sites de Santa-Laurina, Terrina (ex. CD2B) et la nécropole de Casabianda (Etat) et la commune d'Aleria (valorisation du hameau du Fort) avec pour objectif la cohérence, l'enrichissement, et l'accessibilité au plus grand nombre, de l'offre patrimoniale et culturelle.

Cette phase s'organise autour de thèmes et d'actions dont les objectifs demeurent :

- l'engagement et le maintien d'un programme scientifique intégrant l'étude de l'ensemble archéologique (ville/musée/nécropole) au territoire d'Aleria et à sa façade maritime.
- la protection et la transmission de ce patrimoine avec la politique d'acquisition des sols archéologiques contigus au site antique d'Aleria, et autres sites en relation étroite avec la ville romaine notamment, l'acquisition des thermes de Santa Laurina ; la poursuite des travaux de conservation et de valorisation de l'amphithéâtre afin de le rendre accessible au public.
- une amélioration considérable de l'offre patrimoniale/culturelle avec la mise en œuvre d'un programme de médiation scientifique et culturelle à destination du public scolaire notamment.
- Pour le site archéologique de Cuccuruzzu, l'achèvement des travaux de conservation (2017) ainsi que le lancement des travaux du centre d'interprétation archéologique.

En ce qui concerne les Centres de conservation et d'étude de Sartè et d'Aleria, une nouvelle convention de partenariat de gestion du CCE a été contractée entre l'Etat et la CdC en décembre 2019.

Notons que le CCE d'Aleria constitue l'un des acteurs majeurs du programme de réhabilitation du complexe archéologique. Il participe à ce titre à l'ensemble des actions qui y sont conduites à des fins d'étude, de conservation et de valorisation du patrimoine archéologique mobilier et immobilier.

Il a coordonné l'ensemble du chantier des collections mené en 2018. Cette opération a intéressé l'ensemble des collections conservées au Musée d'Aleria et, pour partie, dans le CCE. Au total ce sont 8888 objets qui ont été traités et inventoriés dans une base de gestion numérique créée à cet effet. Cet outil de gestion, qui ne cesse depuis d'être alimenté, permet d'améliorer notablement la gestion des collections, d'en optimiser l'étude et la valorisation et de se conformer aux dispositions réglementaires.

Pour le CCE de Sartè, un responsable du centre est en cours de recrutement, ce qui permettra d'engager le chantier des collections. Parallèlement, un marché d'aménagement est destiné à mettre le bâtiment aux normes de sécurité et de sûreté nécessaire à la bonne conservation des collections.

II.2 Les musées de Corse

Le programme « N44390 sites archéologiques et musées » permet d'œuvrer, dans un souci de lisibilité, de mutualisation, et de développement de la politique patrimoniale à l'échelle du territoire de la Collectivité de Corse, pour des projets harmonisés tels que les systèmes de billetterie (création future d'un pass musées), les scénographies des espaces accueil / boutique, la numérisation des œuvres, des campagnes photographiques, des outils de médiation, les équipements de sécurité, des thématiques annuelles communes pour les expositions temporaires, des actions sur les territoires, des études et publications, et une ouverture accrue sur la Méditerranée et l'Europe par le biais des projets internationaux.

Concrètement, la mise en œuvre du nouveau cadre du patrimoine s'est traduite par de nombreuses réalisations :

- la réorganisation de l'offre muséale dans l'île et la finalisation de projets scientifiques et culturels pour les cinq musées ;
- la coordination de la création d'expositions temporaires sur une thématique commune dans les musées de Corse pour l'été 2021 ;
- de cycle de formations pour les agents d'accueil et de médiation ;
- En partenariat avec la Direction de l'Aménagement et de la Transformation Numérique, la mise en place de nouveaux outils numériques ;
- Des études dans le cadre du marché d'aménagement des espaces boutique/accueil des musées ;
- Une convention avec le Fablab de l'Université de Corse pour la mise en place de résidences de création d'objets sous la marque « Fattù in Museu », pour une distribution dans les boutiques des musées, à partir des collections des musées (2020 museu di a Corsica, 2021 museu di Merusaglia et museu d'Aleria, 2022 musei di l'Alta Rocca et museu di Sartè).

Parmi les actions au niveau de l'éducation au patrimoine, le développement de partenariats :

- avec Canopé de Corse (élaboration d'un PREAC Patrimoine et Territorialité)
- avec le Rectorat (projet Homo Faber au lycée Giocante de Casabianca).

II. 2.1 Actions spécifique au Musée Pasquale Paoli de Merusaglia

Une tarification homogène avec les différents musées de la Direction du Patrimoine a été décidée et mise en application depuis 2020. En 2019 a également été initié un programme de formation commun avec les agents d'accueil des musées de la Collectivité.

En synergie avec les différents musées de la Direction du Patrimoine, dans le cadre de l'exposition temporaire sur une thématique commune, un travail a été mené pour proposer en 2021 l'exposition temporaire Pasquale Paoli, un mythe fondateur. Cette exposition qui sera pérennisée, est l'occasion de moderniser le parcours permanent en y intégrant des moyens de médiation innovants.

Des animations tous publics ont été proposées à l'occasion de journées européennes du patrimoine en 2018 et 2019.

Aux termes de la convention signée entre la CdC et l'Università di Corsica, une résidence d'artisan a été organisée en collaboration avec le Fablab au mois de mars 2021.

La rédaction du projet scientifique et culturel (PSC) du musée, validé par le Conseil Scientifique du musée créé en 2020, est achevée. Conformément au PSC, le propos du musée va s'élargir à l'artisanat de la Castagniccia, d'une part, et à l'Europe des Lumières, d'autre part.

La mise en valeur de l'artisanat de la Castagniccia au sein du musée, financée par les programmes européens RACINE et GRITACCESS, afin de faire connaître un patrimoine riche et varié, mais également de permettre aux habitants de se réapproprier le musée, qui est au cœur du projet de la Strada Paolina, itinéraire touristique de découverte patrimoniale à visée économique. L'ouverture sur Pasquale Paoli au cœur de l'Europe des Lumières vise à faire rayonner le musée au-delà de la Corse.

L'inventaire et le récolement des collections ont débuté en 2018. Un programme de restauration a débuté en 2020 et 7 tableaux ont été restaurés. Du matériel de conservation préventive a été acquis en 2020.

II.2.2 Action spécifiques au Musée de Sartè

L'intégration du musée de Sartè à la nouvelle Direction du patrimoine, participe à l'enrichissement et à la réorganisation de l'offre muséale dans l'île. Le musée de Sartè a renforcé son lien organique avec d'autres musées et sites archéologiques de l'île, en particulier avec les sites mégalithiques du domaine de Cauria, à Sartè.

Le musée a gagné en cohérence et en lisibilité, avec un nouveau nom et à l'appui d'un pré-projet scientifique et culturel. Le Museu d'archeulugia di a Corsica / Musée d'archéologie de la Corse traite des peuplements de la Corse, depuis les premières incursions humaines dans l'île jusqu'au début des Temps modernes. Les collections sont essentiellement archéologiques -témoins matériels, terrestres et maritimes, des populations humaines de la Corse ; mais aussi paléontologiques - le peuplement animal avant l'humain ; historiographiques - les objets témoins de l'histoire de l'archéologie en Corse- ; et ponctuellement contemporaines - où les collections du musée sont sources d'inspiration.

Ces nouveaux fondements du musée étant posés dans la délibération-cadre sur les musées de Corse, votée en février 2020 par l'Assemblée de Corse, la priorité concerne maintenant la structuration d'une collection constituée, nécessaire à l'établissement d'un projet scientifique et culturel et sa mise en œuvre. L'ouverture au public est adaptée aux flux de fréquentation saisonniers. Les propositions culturelles sont renforcées sur les publics résidents, notamment scolaires, par une offre de basse saison. Les axes de progression visent la consolidation des relations avec les acteurs culturels, la structuration et la qualification des fonctions de l'établissement.

Dans un proche avenir, le musée de Sartè va poursuivre la mise en œuvre du pré PSC et parallèlement travailler à de nouvelles expositions temporaires.

II.2.3 Action spécifiques au Musée de l'Alta Rocca

Reffet de la richesse patrimoniale d'un territoire spécifique sur 10.000 ans, le musée de l'Alta Rocca raconte les origines du peuplement du lieu et son évolution. Il illustre et donne des éléments de compréhension des deux sites archéologiques de Cuccuruzzu et Capula.-

Le pré-PSC validé en février 2020 insiste sur deux orientations qui définissent l'établissement : un musée micro-régional, celui d'un territoire à forte identité (géologique, géographique, sociale et historique, linguistique), et un musée de site (son existence est liée à celle des sites dont il est issu et qui appartiennent à la même tutelle). Le musée a donc pour objectif de donner les clés de compréhension du territoire.

Un travail avec le service de l'Inventaire a été initié pour inventorier les éléments patrimoniaux de la microrégion et pour collaborer à la redéfinition du parcours permanent. Celui-ci a vocation également à être modernisé pour offrir aux publics des moyens de médiation innovants.

L'exposition de l'été 2021, « *Pace Eterna*, Tombes et outre-tombe », remplit ce rôle en enrichissant le discours sur les sites archéologiques de dispositifs numériques (mapping, vidéos) et en couvrant tous les champs disciplinaires : archéologie pour la Dame de Bunifaziu, histoire de l'art pour les bannières de procession, archives, ethnologie et pratiques rituelles pour les dalles funéraires).

Cette politique de médiation et d'action culturelle forte auprès de tous les publics (adultes et jeunes, individuels et groupes, publics éloignés) vise à identifier le musée comme le point de départ d'une découverte du territoire à travers des circuits thématiques, parmi lesquels figurera la visite des sites de Cuccuruzzu et Capula.

Le programme d'expositions répond à la diversification des thématiques explorées : en 2022, mémoires de bois ; en 2023, *Torre* et *nuraghi*.

II.2.4 Actions spécifiques au Musée d'Aleria

La fusion des trois anciennes collectivités ayant conduit à la création de la Direction adjointe sites archéologiques et musées a permis de structurer deux entités préalablement séparées, celle du musée Jérôme Carcopino (ex. CD) et du site de la ville antique (ex. CTC). Une véritable dynamique de complexe archéologique a ainsi vu le jour, au sein de laquelle les équipes évoluent de manière toujours plus cohérente, dans un souci de complémentarité de compétences.

Dans ce contexte tout d'abord, un mode de gestion concerté entre le service des Sites Archéologiques et le musée a été organisé pour une gestion optimale des collections archéologiques depuis leur découverte jusqu'à l'obtention de leur statut de collections de musée de France. L'ensemble de la collection issue des fouilles anciennes de Casabianda sera ainsi prochainement transféré par l'Etat à la Collectivité de Corse et pourra acquérir ce statut.

Le projet scientifique et culturel a été achevé et validé par le COSCA (conseil d'orientations scientifiques du complexe d'Aleria) nouvellement créé et composé de chercheurs impliqués dans la recherche archéologique sur les territoires d'Aleria et de professionnels de musées.

Ce document pilote a tout d'abord permis de déterminer en termes d'étude des collections du musée et de contextualisation avec les sites archéologiques des territoires d'Aleria des axes prioritaires et concertés. La continuité des recherches amorcées via le PCR (programme collectif de recherches) Aleria et ses territoires 2019-2021, est donc assurée.

La restructuration muséographique au sein du fort de Matra était initiée en 2019 avec le parcours « Aleria a Rumana », pensé comme introduction permettant la compréhension et l'interprétation du site de la ville antique. Poursuivant l'aménagement de sa muséographie, le musée d'Aleria est partie prenante de l'exposition thématique inter-musées de la Direction du Patrimoine, et proposera à l'été 2021 un nouveau parcours d'exposition présentant les fouilles anciennes et récentes conduites sur les nécropoles d'Aleria.

Le projet d'aménagement d'un espace d'accueil et d'orientation des publics vers le site et le musée au sein d'un nouveau bâtiment, la maison Rossi, a donné lieu à l'élaboration de contenus multimédia préparatoires, financés dans le cadre du programme européen FEDER. Ces éléments intégreront une muséographie qui recontextualisera Aleria au sein de son environnement méditerranéen et donnera à comprendre l'implantation humaine sur ces territoires à travers les âges. En lien avec ce projet, le musée et le site ont coordonné un projet d'élaboration d'une identité globale pour le complexe, incluant une charte graphique qui sera déclinée physiquement tout au long du parcours de visite, mais également virtuellement, dans le cadre de contenus multimédia au format Web, qui permettront de conférer à Aleria le rayonnement le plus large possible auprès de ses publics. Cette nouvelle offre verra le jour durant l'hiver 2021-2022.

II.2.5 Action spécifiques au Musée de la Corse

Le Musée de la Corse, à Corti, est un lieu de conservation et de valorisation de collections d'ethnologie rurale et d'art populaire mais aussi un espace d'interrogations sur le présent et le devenir de la Corse dans des approches sociétales, économiques et culturelles.

En novembre 2018, le Haut Conseil des musées de France donne, à l'unanimité, un avis favorable au transfert juridique de la propriété de la collection Doazan à la Collectivité de Corse, l'année même de la disparition du père Oblat Louis Gabriel Doazan, donateur de la collection fondatrice du musée.

Les expositions temporaires

Chaque année, une nouvelle exposition temporaire, enrichie de ses contrepoints, de son espace pédagogique et interactif dédié au jeune public et d'un catalogue dédié au sujet, vient compléter le parcours permanent.

2017-2018 :

- « Palazzi di l'Americani. Les palais des Corses américains »
- Regards contemporains sur les maisons des Corses américains : « Palais de mémoire ». Récits photographiques de Jean-André Bertozzi et Sylvia Cagninacci-Eskenazi
- « L'Americani. Les Corses d'Amérique ». Exposition destinée au jeune public

(6-11 ans)

2018-2019 :

- « E figure di a Corsica. Symboles, emblèmes et allégories »
- « U sognu, u spechju, a bandera ». Une exposition photographique d'Antoine Giacomoni
- « Le bandeau corse ». Installation monumentale extérieur de Gabriel Diana
- « A testa mora – Tête d'affiche ». Exposition destinée au jeune public (6-11 ans)

2019-2020 :

- « A Citadella di Corti. Une citadelle pour horizon ». Expériences immersives.
- Un nouveau parcours de visite extérieur, enrichi d'une expérience de réalité augmentée, ouvert sur le chemin de ronde ouest.
- « In Terra d'Omi ». Une exposition photographique d'Armand Luciani
- « Derrière les murailles ». Exposition destinée au jeune public (6-11 ans)

La programmation culturelle propose chaque année des thématiques différentes, « voyages, exils et identités » (2018), « le temps et le rapport au temps » (2019), afin d'accompagner les expositions temporaires. De plus, le musée a développé des événements annuels originaux (le *scontru di Morra*, des activités hors les murs (*Estru paisanu* -Territoires sonores, ateliers, EPHAD et univers carcéral...) tout en continuant à s'inscrire dans les dates nationales (JEP, nuit des musées...).

Des collections de nature différente (mobilier, arts graphiques, peintures, photographies) sont acquises chaque année en vente publique ou auprès de particuliers. L'année 2020 a été exceptionnelle pour l'enrichissement des collections acquises à titre gracieux ou onéreux notamment pour le fonds de cartes de géographie et le fonds de peinture moderne. Acquisition d'œuvres remarquables qui témoignent du séjour en Corse de grands maîtres de la peinture comme Henri Matisse et Fernand Léger et qui enrichissent de façon considérable le patrimoine insulaire.

Perspectives

- Pour 2021, suite à l'acquisition du tableau La mer en Corse, le Scoud d'Henri Matisse une exposition ouvrira au mois de juillet sous le titre 1898, Matisse en Corse. « Un pays merveilleux ».
- Le projet de muséobus « MiM - Museu in Mossa » lancé en 2020, préfiguration mobile du musée des enfants, circulera prochainement sur le territoire. Ce dispositif permet d'apporter auprès des plus jeunes, au plus près de nos quartiers et de nos villages notre patrimoine
- Un ouvrage traitant du fonds de cartes de géographie du musée de la Corse sera édité en 2021, préfigurant l'exposition temporaire 2022 consacrée à « Habiter son territoire ».
- Nouveau projet muséographique de la galerie permanente « le musée en train de se faire » :

Pour concrétiser les axes indiqués dans le pré-projet scientifique et culturel du musée de la Corse voté le 13 février 2020 en AC et alimenter le parcours permanent à partir d'une synthèse des programmes d'expositions temporaires, deux salles vont être transformées dès 2021 :

- Une salle dédiée au patrimoine immatériel présentera notamment le *Cantu in paghjella* et les traditions culturelles qui s’y rattachent.
- Une salle accueillera une adaptation de l’exposition temporaire *A Citadella di Corti – Une Citadelle* pour horizon.

Ainsi les résultats des recherches scientifiques, l’acquisition de collections pour répondre à ces thématiques, les innovations muséographiques trouveront une pérennité en alimentant un programme muséographique qui pourra également proposer une diversité de langage scénographique au fil des salles. Un travail est également mené sur la Corse du XVIII^{ème} siècle, les idées de tolérance religieuse, de démocratie, de liberté, d’éducation au cœur du projet politique porté par Pasquale Paoli et qui étaient à l’époque des concepts d’avant-garde.

II.2.6 Action spécifiques pour la Citadelle de Corti

La citadelle de Corti, classée monument historique, seule citadelle à l’intérieur des terres et unique en Europe, est un des édifices les plus remarquables du Centre Corse.

En 2019, l’opération de requalification *Citadella XXI*, conduite par la Collectivité de Corse, a obtenu une subvention de l’Etat dans le cadre du Programme Exceptionnel d’Investissement au titre de la mesure 3.4-2 : culture et patrimoine.

Ce projet conjugue un programme de travaux de conservation et de restauration du Nid d’Aigle, *u castellu* et des opérations d’aménagement et de valorisation du site dans sa globalité.

Ce projet ambitieux est un levier pour retrouver une synergie entre les anciens bâtiments à vocation militaire du site (dont le musée de la Corse, la Caserne Padoue...), les espaces extérieurs (bastions, remparts...) et le paysage qui les entourent. L’enjeu est de susciter une plus grande appropriation de ce patrimoine historique et culturel, tout en requalifiant le territoire, en le rendant plus attractif et en lui apportant un développement tant économique qu’urbanistique et touristique.

En 2020, la collectivité de Corse et ses partenaires ont validé un schéma directeur pour l’avenir de la citadelle ciblant une dizaine de chantiers regroupés en 5 opérations.

Le début de l’année 2021 voit se concrétiser la maîtrise d’œuvre pour la restauration du *castellu* et la maîtrise d’œuvre de l’opération n° 1 pour l’aménagement et la valorisation qui dessinera :

- le traitement de l’accès nord en reconstituant le rempart et en optimisant l’offre de stationnement
- le traitement du sol du parvis pour relier les éléments de la citadelle et clarifier la lecture du début de la visite.
- l’aménagement des parcours extérieurs proposant des points d’interprétation sur l’histoire du lieu, le paysage, le mobilier, une nouvelle signalétique et un aménagement paysager.
- l’équipement de la grande terrasse pour permettre à ce plateau du paysage de devenir un plateau de manifestations collectives.

Un autre volet a d'ores et déjà été engagé et va se poursuivre sur l'année 2021. La caserne Padoue propriété de la ville de Corti et cédée par un bail emphytéotique à la Collectivité de Corse en date du 26 avril 2013 (délibération n° 13/020 AC), retrouvera son rôle majeur en se transformant en tiers lieu sur la ligne « former, produire, créer et partager ». Ce projet citoyen, acteur du développement de notre île constitue le volet 2 de l'opération *Citadella XXI*.

III. La direction adjointe des Archives de Corse

La direction-adjointe en charge des archives de Corse réunit les deux anciens services d'archives départementales du Cismonte et du Pumonti. Elle poursuit dans ce cadre les missions réglementaires de contrôle, collecte, classement, conservation et communication des archives publiques produites sur tout le territoire corse. À cela s'est ajoutée la volonté de positionner le service des archives Pumonti sur de nouvelles opérations de numérisation permises par l'achat, début 2021, d'un scanner de grand format, afin d'alimenter les ressources mises en ligne sur <http://archives.isula.corsica>.

En 2019, 205 000 sessions ont permis aux internautes de visionner 7 millions d'images d'archives. Quant au service des archives Cismonte, il met en place une programmation culturelle dès l'automne 2021 avec une exposition consacrée à *La mort en Corse* et travaille à la relance de la médiation auprès du jeune public.

IV. Le Pôle programmes européens

La création du pôle programmes européens au sein de la direction du Patrimoine a permis d'accéder à de nouvelles sources de financement, tout en favorisant le partage de connaissance et les échanges à l'échelle européenne.

Ainsi, la direction du Patrimoine est engagée en tant que partenaire dans différents programmes européens inter-régionaux (INTERREG) pour la programmation en course 2014-2020, qu'ils relèvent de notre environnement géographique proche avec l'Interreg Marittimo (Corse, Toscane, Ligurie, Sardaigne, Var et Alpes-Maritimes) ou niveau de toutes les régions européennes (INTERREG Europe).

Le projet MOMAR permet ainsi dans le cadre du programme INTERREG Europe de mobiliser 158.000 euros afin d'apporter une réflexion stratégique à l'utilisation des ressources culturelles et naturelles, en intégrant tous les acteurs impliqués dans sa gestion et en créant des modèles de développement économique et social et de durabilité territoriale. Le projet MOMAR finançant notamment l'étude préalable à la création d'un Label Patrimoine corse.

Au titre de l'INTERREG Marittimo, la Direction du patrimoine participe à deux projets simples (ITINERA ROMANICA + et RACINE) et gère un projet stratégique (GRITACCESS).

Le projet RACINE permet à la Direction du Patrimoine de mobiliser environ 400 000 € dans le but d'améliorer la capacité du système public de la zone transfrontalière à préserver, développer et valoriser le patrimoine pour renforcer le lien entre populations locales et lieux de la culture. Ainsi, 130 000 € sont mobilisés pour la mise en œuvre de parcours participatifs en Costa Verde, à Merusaglia et

Livia pour élaborer des plans d'actions afin de préserver, développer et valoriser le patrimoine culturel rural. D'autre part, 120 000 € sont dédiées pour la convention avec la Communauté de Communes de la Costa Verde.

Le projet ITINERA ROMANICA permet à la Direction du Patrimoine de mobiliser 161 000 € de crédits européens pour la valorisation du patrimoine culturel de l'art roman et amélioration de son accessibilité. Dans ce cadre des conventions avec la Communauté de Communes de la Costa Verde et la Communauté de Communes de l'Alta Rocca permettent la mise en valeur de l'art roman dans le cadre d'itinéraires référencés.

Le projet GRITACCESS dont la direction du patrimoine est cheffe de file a pour objectif la formalisation et promotion d'un réseau « Grand Itinéraire Tyrrhénien » composé d'itinéraires locaux accessibles de la zone de coopération transfrontalière maritime France-Italie.

Ce projet d'un montant de 6,7 millions d'euros dont 2,1 millions d'euros pour la Corse et 1.3 millions d'euros spécifiquement pour la Collectivité de Corse, permet de mettre en valeur le patrimoine par la création d'une plateforme numérique de promotion et de valorisation des offres d'itinéraires. Sont également prévues des actions locales de sensibilisation des publics et de valorisation des itinéraires : notamment par la réalisation d'une œuvre musicale transfrontalière en collaboration avec le centre d'art polyphonique de Sartè. Ce projet européen a également permis de financer des actions de mise en accessibilité des lieux et itinéraires locaux dont la rénovation et valorisation de la tour d'Albu à Ogliastru (200 000 €), la valorisation de la tour de Miomu (45 000 €), la valorisation de la tour de Tollari à Ersa (Convention - 40 000 €) ainsi que la réalisation d'un film d'animation sur les tours littorales (25 000 €)

Par ailleurs le programme GRITACCESS a financé diverses actions dans les musées de Sartè (documentaires vidéos des collections et mise à jour du dépliant du musée) ; musée de Livia (reproductions d'œuvres -boîte tactile- et livret ludique) ; musée de Merusaglia (documentaires vidéos des collections et parcours virtuel avec pose de bornes interactives) ; musée d'Aleria (numérisation des œuvres et réalisation d'une application de visualisation 3D des collections).

Le projet GRITACCESS arrivant à son terme, un événement de clôture sera organisé en Corse au cours du mois de septembre prochain et permettra de mettre en valeur les différentes actions entreprises en présence des partenaires de la zone de coopération.

La volonté de s'inscrire dans une dynamique de projet européen, découle d'une stratégie consistant à réinscrire pleinement la Corse et son patrimoine dans son environnement euro-méditerranéen.

Plusieurs initiatives sont également en cours pour des projets de valorisation communs avec la notamment la Sardaigne et la Toscane.

V. Le Pôle mécénat

Le nouveau cadre du patrimoine instaurait également un recours accru au mécénat. C'est ainsi que depuis la convention signée en 2017 en la Collectivité de Corse et la Fondation du patrimoine, 372 dossiers ont été échangés entre notre pôle mécénat et la délégation corse de la Fondation du patrimoine.

Sur ces 372 dossiers, qui concernent à la fois du patrimoine immobilier ou mobilier, 61 dossiers ont fait l'objet de souscription auprès de la délégation corse de la Fondation du Patrimoine pour un montant entre juillet 2017 et le 31 décembre 2020 de 1 158 100 €. Parmi les plus emblématiques figurent la rénovation de la bibliothèque patrimoniale Fesch, qui bénéficia de 500 000 € au titre de la Mission Bern (Loto du Patrimoine) et de 425 000 € de notre collectivité, de la souscription ouverte pour la sauvegarde du Château de la Punta, la réhabilitation du site antique d'Aleria et l'aménagement d'un théâtre de verdure.

L'adoption par l'**Assemblée** de Corse de la charte du patrimoine en février 2020 encadre strictement le mécénat qu'il émane de particuliers ou d'entreprise.

Le pôle mécénat s'inscrit également, dans une logique de réappropriation de notre patrimoine en sensibilisant et associant les entreprises locales et les particuliers au projet de restauration et de valorisation

Les perspectives de la direction du Patrimoine

A court terme, les perspectives de la direction du patrimoine sont focalisées sur la réouverture des sites et musées dans un contexte de crise sanitaire. Les protocoles d'accueil du public sont prêts et le retour à une fréquentation normale constitue un enjeu majeur, notamment pour l'exposition Matisse qui sera inaugurée en juillet 2021 au Musée de la Corse.

A moyen terme, la question d'un nouveau transfert de compétences en matière patrimoniale se pose. Cette question avait déjà été évoquée dans le nouveau cadre du patrimoine adopté en 2017. Il est souhaitable que notre collectivité exerce davantage de responsabilités dans le domaine emblématique de la protection et de la conservation du patrimoine de la Corse, dans les secteurs des Monuments Historiques et de l'archéologie.

Avant même cette perspective, la création d'un service d'archéologie préventive s'avère du plus grand intérêt et à plusieurs titres. Pour des raisons financières et surtout pour acquérir des compétences. En effet, nous pourrions développer et pérenniser au sein de notre collectivité le travail d'archéologues et ainsi mieux maîtriser la recherche et la mise en valeur de nos trois musées et quatre sites archéologiques.

Le Label patrimoine Corse représente un enjeu majeur pour notre collectivité à plusieurs titres. Il s'agit en premier lieu de coordonner et développer notre action sur un domaine essentiel et en perpétuel développement.

En effet, depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, la notion de patrimoine a considérablement évolué. Au XIX^{ème} siècle sont apparues les premières listes de monuments d'intérêt national qui regroupaient des édifices majeurs dont, pour la Corse, la cathédrale romane du Nebbiu ou la statue-menhir d'Apricciani. En 1839, la première visite d'un Inspecteur des Monuments Historiques, Prosper Mérimée, permettait d'élargir la liste des édifices insulaires protégés, avec par exemple la chapelle Santa Cristina et les peintures murales des deux absides. Puis d'autres séries d'inscriptions viendront

augmenter la liste (1875, 1889, 1901) pour protéger plusieurs édifices d'architecture romane et des sites préhistoriques (ancienne cathédrale du Nebbiu, chapelle Saint-Césaire de Rapale, chapelle San Michele de Muratu, église de la Canonica, dolmens du Monte Revincu et de Funtanacciu, alignement de Paddaghju, etc.

Une nouvelle étape importante est franchie en 1964, avec la création de « l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France ».

Son but était de « recenser et décrire l'ensemble des constructions présentant un intérêt culturel ou artistique ainsi que l'ensemble des œuvres et objets d'art créés ou conservés en France depuis les origines ». « De la cathédrale à la petite cuillère », telle était la formule d'André Chastel, pour définir le travail de l'inventaire.

Le XX^{ème} siècle venait élargir le champ du patrimoine pour embrasser l'ensemble des activités humaines qui font sens, de la *fattoghja*, pour évoquer le monde du berger, à la lampe de mineur, pour rappeler le passé industriel. Si les sites et tous les éléments matériels (bâtiments, objets) liés à ces activités sont étudiés, une place importante est également donnée aux témoignages oraux.

De nos jours, la dynamique se poursuit avec une dimension vivante du patrimoine et le concept de patrimoine culturel immatériel. Dans la convention de 2003, l'UNESCO reconnaît l'importance du Patrimoine Culturel Immatériel dans l'héritage de l'humanité. C'est ainsi qu'en 2009, le *Cantu in Paghjella* est inscrit sur la liste de sauvegarde. D'autres chants, comme le *chjam'è rispondi*, constituent une pratique originale dans la culture occidentale. Et dans cet esprit, la langue corse est un vecteur puissant du patrimoine.

Pour répondre à cette évolution, un label patrimoine corse doit nous permettre de couvrir tous les champs de notre héritage.

Pour nos musées, véritables vitrines de notre patrimoine nous devons poursuivre l'effort engagé avec un travail sur les collections, après Aleria et Merusaglia, nous devons engager les chantiers sur les collections de Livia et Sartè et envisager un grand pôle réserves mutualisées coordonnés avec le centre de Conservation et de restauration du Patrimoine mobilier de Corse afin de renforcer l'étude, la conservation et la mise en valeur.

Il est important également de poursuivre une politique d'expositions temporaires dynamiques. Pour le Museu di a Corsica, un grand projet a été programmé sous le titre provisoire : « Habiter son territoire, de la cartographie ancienne de la Corse au PADDUC », qui permettra de présenter au public notre collection exceptionnelle de carte ancienne et d'ouvrir la réflexion sur les aménagements et l'urbanisme jusqu'à nos jours. Un autre travail sur les femmes corses doit déboucher sur une grande exposition. L'autre objectif prioritaire pour le Museu di a Corsica réside dans la refonte de la galerie permanente, dont nous avons programmé dès cette année la mise en place de deux salles, mais qui doit permettre, à partir des nouvelles acquisitions et des dernières découvertes scientifiques, d'offrir prochainement un nouveau parcours de visite montrant toute la richesse de notre « île mosaïque ».

A casa di Pasquale Paoli montrera dès cette fin d'année un nouveau visage avec l'inauguration de l'exposition « Paoli, la construction d'un mythe », mais plus encore dans les prochaines années avec la Strada Paolina, il deviendra le cœur d'un

itinéraire du patrimoine. Cet itinéraire pédagogique et touristique permettra la mise en valeur d'édifices remarquables avec un double objectif, proposer une lecture historique et patrimoniale, mais aussi mettre en valeur un territoire remarquable, la Castagniccia. Il s'agit de croiser plusieurs opérations pour créer un Pays d'Art et d'Histoire exemplaire, afin d'articuler un itinéraire historique avec la présentation de l'architecture, des décors peints, d'un mobilier exceptionnel et d'un patrimoine médiéval encore largement méconnu. Cette démarche s'accompagnera de la découverte et de la mise en valeur de l'artisanat local et des producteurs de la région qui seront intégrés à l'itinéraire paolien.

Sur ces grands projets de territoires, outre la Castagniccia, nous avons déjà bien avancé dans le centre Corse avec le projet Citadella XXI, après l'exposition de 2019, les études et premières opérations sur la citadella di Corti.

Les opérations sur le complexe archéologique d'Aleria avancent concrètement (maison Rossi, ouverture du nouveau parcours du musée, travaux sur l'amphithéâtre, acquisitions foncières, aménagements du site), mais aussi, en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Oriente, l'étude urbaine et paysagère du hameau du fort de Matra est achevée et les premiers aménagements vont démarrer.

Nous pouvons évoquer d'autres projets de territoires en Balagne autour de la restauration du couvent des filles de Marie pour en faire un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, avec l'objectif d'obtenir un Label pays d'art et d'histoire, mais aussi le site Montlaur de Bunifaziu. Malgré les difficultés de la période, nous avons restauré la chapelle Sainte-Marie Madeleine, l'escalier du Roy d'Aragon, lancé l'opération sur la toiture de la caserne génoise, travaillé avec la commune et la DRAC de Corse pour l'obtention du label Ville et pays d'art et d'histoire. Toujours dans le Sud, nous avons un grand projet pour donner au mégalithisme corse sa dimension méditerranéenne et faire de Sartè une capitale reconnue de la préhistoire. Outre le travail réalisé sur les sites archéologiques de Cauria et Cuccuruzzu et sur les musei di Livia et Sartè, les négociations pour l'acquisition de l'alignement de Paddaghju, nous travaillons à une mise en réseau de ces ensembles et un partenariat avec la Sardaigne pour un programme pluriannuel d'étude, de conservation et de mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel.

Un important travail est notamment bien engagé à travers notre politique muséale afin de mettre en valeur les différentes périodes de l'histoire de la Corse, de la préhistoire à nos jours.

La stratégie patrimoniale de notre collectivité passe également par une politique d'acquisition cohérente, telle que l'assemblée de Corse a pu valider ces dernières années (ex : Aleria, Corti Couvent des Capucins, etc) celle-ci a vocation à se poursuivre et à se structurer dans les années à venir.

Le patrimoine ne concerne pas que les vieilles pierres et les objets anciens, il doit aussi s'inscrire dans notre quotidien, dans la création contemporaine et nous devons prendre en compte le patrimoine que nous produisons. Ces considérations concernent également la réutilisation, la transformation ou la nouvelle affectation de sites et de bâtiments, tout comme la création de nouveaux besoins pouvant s'inspirer d'objets patrimoniaux. Le chantier est important pour donner au patrimoine, aujourd'hui en Corse, une place centrale dans les réflexions de développement de notre société et l'aménagement des territoires de notre île.

Cet état des lieux et ses perspectives ne peuvent être exhaustifs tant le travail accompli est important et les chantiers à venir nombreux.

U nostru patrimoniù è a nostra cultura, so parte cunstitutive di l'essezza di u populu, à stu titulu sò in core di e nostre pulitiche. Sò una ricchezza maiò à priservà, valorizà è tramandà pè e generazione à vene.